

25.09.2016 – 15:48 Uhr

Non au gonflement des prestations - Oui à des rentes sûres

Zürich (ots) -

Les citoyennes et citoyens suisses se prononcent clairement contre une augmentation des rentes AVS. L'Union patronale suisse se félicite de l'impulsion que donne cette heureuse décision. Car elle contraint désormais le monde politique à axer résolument ses efforts sur les mesures susceptibles de garantir le niveau actuel des rentes dans la durée, compte tenu du vieillissement continu de la population. Ce signal à valeur de mandat doit à présent se traduire par des décisions concrètes dans la réforme de la prévoyance vieillesse.

Une claire majorité du peuple et des cantons a refusé l'initiative AVSplus. Ce texte aurait aggravé le trou financier de l'AVS de l'équivalent d'une augmentation schématique de dix pour-cent des rentes pour tous les retraités. Aujourd'hui déjà, les cotisations annuelles des travailleurs et des employeurs ne suffisent plus à couvrir le montant des rentes financées par répartition. L'imminente entrée dans l'âge de la retraite du plus gros des cohortes du babyboom va continuer d'aggraver ce problème financier.

L'Union patronale suisse salue la décision du peuple, qui a considéré que l'évolution démographique étant ce qu'elle est, la seule politique à suivre est celle qui peut garantir à long terme le niveau actuel des rentes, et non l'augmentation des rentes. Le Conseil national a maintenant la voie libre pour donner un mandat clair concernant la réforme du premier et du deuxième piliers. Aux yeux de notre association faîtière, ce verdict du peuple a pour tout premier effet d'enterrer définitivement le projet d'une augmentation des rentes AVS de 70 francs par mois, auquel le Conseil des Etats avait encore fait bon accueil il y a quelque temps.

Pour préserver durablement l'AVS de graves difficultés financières à long terme, la grande Chambre devrait reprendre en outre la règle de stabilisation proposée par sa commission ad hoc. Ce système de sécurité permettrait de relever progressivement l'âge de référence de la retraite et la TVA, mais seulement au cas où le Conseil fédéral et le Parlement ne parviennent pas à s'entendre sur des mesures efficaces pour assainir l'AVS. Dans l'hypothèse où ces mesures deviendraient nécessaires, ce serait au plus tôt en 2033, en cas de détérioration de la situation financière de l'AVS. En pareil cas, l'âge de référence de la retraite serait fixé à 66 ans pour les hommes et les femmes en 2036 seulement, soit dans vingt ans.

Contact:

Valentin Vogt: 079 / 634 12 10

Roland A. Müller: 079 / 220 52 29

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008699/100793374> abgerufen werden.